Bulletin d'inscription 2027
Association les Potiers Cévenols

http://www.cevennesceramique **Marché potier du 25 juillet 2027**

Cette fiche et les documents associés sont à renvoyer **de préférence à l'adresse mail** cevennesceramique@laposte.net ou à transmettre par voie postale avant le 15 janvier 2027 à l'adresse suivante :

Association Les Potiers Cévenols
4, rue du Luxembourg 30140 ANDUZE
Mail : cevennesceramique@laposte.net

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Nom : …… Prénom ……

Nom de l'Atelier : ……
Adresse……
Code postal : ……Commune ……
Téléphone : ……Mobil : ……

Email……@……

Site internet : ……
Adresse Facebook :……
Adresse Instagram :……

Statut professionnel : □ Artisan Chambre de métiers □ Profession libérale□
Artiste Maison des artistes □ Autre à préciser……
Activité principale □ oui □ non
Année de création de l'atelier : ……
Votre type de production :
□ Grés □ Faïence □ Porcelaine □ Terre vernissée □ Raku □ Sculpture …Autre
Merci de préciser **PARASOL** ☐ **BARNUM** ☐

Documents à fournir

□ Photos (4 photos de pièces et une photo de stand) en jpeg et petit descriptif des œuvres qui seront exposées pour nos réseaux sociaux
□ Justificatifs de statut professionnel en cours de validité (Vérifier la présence de tous les documents demandés et leur date).
□ **N° de Siret pour tous**.
□ Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité.

□ Le prix du stand sera de **80 €** pour un stand de 4 mètres avec le un petit déjeuner

Nous ne vous proposons plus de repas !! Nombreux restaurants autour du marché

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter pleinement.
FAIT à …… LE ……

SIGNATURE (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Association les Potiers Cévenols
http://www.cevennesceramique.fr/

Règlement intérieur

L'association les potiers Cévenols organise des manifestations où les artisans et artistes professionnels **exclusivement**, potiers ou céramistes, sont autorisés à exposer sous réserve d'appliquer les conditions énoncées ci-dessous :

1 –Seuls les dossiers complets seront examinés. Ils devront être retournés avant 15 janvier 2027

Les sélections se feront par des céramistes membres de l'Association les potiers Cévenols.

Un renouvellement d'environ un tiers des exposants se fera chaque année.

2-Une fois la validation de votre participation, aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement de votre part.

3– L'organisateur ne pourra être tenu responsable des dommages causés à des personnes ou objets, et décline toute responsabilité en cas de perte, vol, dégradations ou d'annulation, y compris en cas d'intempéries.

4 – Chaque emplacement reste sous l'entière responsabilité de l'exposant qui s'assurera auprès de son assureur que sa Responsabilité Civile est étendue aux dommages causés à ses biens comme à ceux de tiers du fait de sa participation à cette manifestation.

5 – Les emplacements des stands sont de 4 mètres linéaires.

Les exposants devront respecter les consignes d'alignement choisies par l'organisateur.

6 – En vous inscrivant, vous nous donnez l'autorisation d'utiliser vos informations pour internet et autres médias : toutes vos photos, marque, descriptif etc...

7- les stands avec des barnums seront installés dans la rue du Luxembourg.

Toute inscription implique l'engagement de l'exposant et l'acceptation de toutes les mentions du règlement intérieur.

Fait à……. Le…….

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)